

Empreinte

5 bis Chemin du Goh Velenec
56640 Arzon
SARL au Capital 100 euros
RCS Vannes 928 882 265

Assemblée générale du 09/07/2024

A Arzon,

Le 09/07/2024

A 9 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance remis en main propre aux associés le 24 mai 2024.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° M. Dominique HEGRON, détenant 90 parts sociales

2° la société CDH Avenir, représentée par M. Dominique HEGRON, en sa qualité de Président, détenant 10 parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 100 parts, sur les 100 parts formant le capital de la société.

Monsieur Dominique HEGRON préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Augmentation de capital, pour le porter à la somme de 300.000 euros.
- Approbation de l'acquisition du groupe AJB et du financement lié

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'augmentation de capital souhaitée, en vue de l'acquisition des sociétés du Groupe AJB.

L'augmentation sera d'un montant de 299.900 euros, entièrement souscrit par la société CDH Avenir.

L'émission se fera au pair, soit une valeur de 1€ par part.

A l'issue de l'augmentation de capital, celui-ci sera de 300.000 euros, réparti en 300.000 parts d'une valeur unitaire de 1€.

Les statuts de la société sont modifiés afin de tenir compte du nouveau capital de 300.000 euros.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale approuve la proposition d'acquisition du groupe AJB, composé des sociétés AJB, Raub Vannes, Raub Lorient, Armor Isolation, moyennant le prix de 2.955.000 euros pour 100% des titres.

Il est envisagé de souscrire des emprunts à hauteur de 2.650.000 euros (hors crédit à court terme) auprès de différents établissements bancaires, afin de financer cette acquisition, ces concours venant compléter les apports des associés en capital et en compte-courants. Dans ce cadre, il est prévu un nantissement de 100% des titres des sociétés acquises en garantie des emprunts obtenus.

Il est donné tous pouvoirs au gérant pour mener à bien les opérations liées à cette acquisition dans la limite des montants précités, et ce au plus tard le 30/09/2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

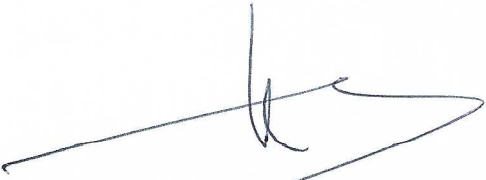
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

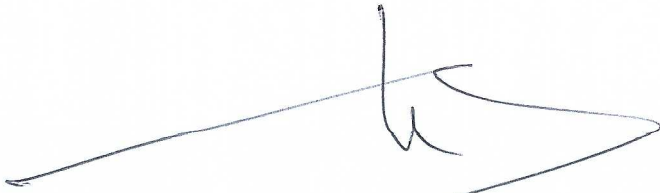
Fait en 4 originaux,

À Arzon

Le 09/07/2024



CDH Avenir



Dominique HEGRON